

Vide-Grenier

Saint Sardos (82)

Dimanche 2 août 2026

**Organisé par le Comité des Fêtes à
l'occasion de la fête du vin**

De 9 h à 18 heures

Prix de l'emplacement :

2 € le mètre linéaire uniquement sur le stade

Attention places limitées, les inscriptions
seront prises par ordre d'arrivée

Restauration sur place : Marché Gourmand et Buvette

Pour vous inscrire, merci d'envoyer par courrier à l'adresse suivante :
Mme SERATORE Marion, 145 chemin de la Plaine des Foulis, 82800
NEGREPELISSE :

- ce bulletin complété (au verso de cette feuille) avant le 20 Juillet 2026
- le règlement

Renseignements : comitedesfetessaintsardos@gmail.com 06.52.98.27.27

Règlement du Vide grenier du 2 Août 2026 à Saint Sardos

Article 1 : Le vide grenier du 2 août 2026 est organisé par le Comité des fêtes et se déroulera au Stade pour 2 € le mètre linéaire de 9 h à 18 h.

Article 2 : Ce vide grenier est ouvert à tous (résidents ou non sur la commune) sur présentation d'une pièce d'identité et contre versement d'un droit de place pour un stand. Les inscriptions seront closes, sans autre préavis, dès que la capacité maximale d'accueil sera atteinte et ne seront définitives qu'à réception du paiement, de cette fiche d'inscription signée avant le 20 juillet 2026. En cas de désistement de l'exposant, le droit de place reste acquis à l'association organisatrice. L'inscription est réservée aux personnes majeures. La présence d'une personne mineure sur un stand s'effectue sous l'entière responsabilité des parents ou représentants légaux.

Article 3 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires et le comité des fêtes ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur (produits inflammables ou toxiques, armes diverses, etc...). Les exposants sont seuls responsables des conséquences des transactions qu'ils effectueront lors de cette manifestation.

Article 4 : L'accueil des participants s'effectuera à partir de 6 h le dimanche 2 août 2026. A partir de 8h30, tout emplacement non occupé pourra être redistribué (l'exposant défaillant ne sera ni remboursé, ni indemnisé). Dès leur arrivée, les exposants sont tenus de se présenter aux organisateurs **devant le Stade Municipal** (munis d'une pièce d'identité) afin de se voir attribuer un emplacement.

Article 5 : L'accueil du public s'effectuera de 9 h à 18 h. Les exposants s'engagent à restituer leurs emplacements au plus tard à 19 h et à évacuer les déchets vers les containers appropriés.

Article 6 : Le comité des fêtes se réserve la possibilité d'annuler cette manifestation, sans préavis, pour raisons exceptionnelles (hors intempéries). Dans ce cas, les exposants ne pourront prétendre à d'autre indemnité que le remboursement de leur droit de place.

Je soussigné (Nom et prénom) _____

Né(e) le _____ à _____ Département : _____

ADRESSE : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Titulaire de la pièce d'identité N° : _____

Délivrée le _____ par _____

Déclare sur l'honneur accepter le règlement du vide grenier du 2 août 2026.

Ne pas être commerçant (e)

Ne vendre que des objets personnels et usagés (Art L310-2 du Code de Commerce)

Ne pas participer à plus de deux manifestations de ce type au cours de l'année civile (Art R321-9 du Code pénal)

Réservation pour un emplacement sur le STADE deML X 2€ =€

Notez que pour avoir votre véhicule à côté de votre stand il faut réserver minimum 5 mètres et 7 mètres pour un fourgon.

Joindre le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Comité des fêtes de Saint-Sardos.

Fait à, le

Vous pouvez nous contacter par téléphone : 06.52.98.27.27

Signature :

A retourner avant le **20 Juillet 2026** :

Comité des fêtes Saint Sardos,
Mme SERATORE Marion, 145 chemin de la Plaine des Foulis,
82800 NEGREPELISSE